



Comment s'appliquent les intérêts légaux ?

Par **Danièla**, le **03/06/2010** à **11:45**

Bonjour,

Avec un jugement à exécution provisoire en ma faveur, l'huissier l'a signifié à l'autre partie le 06/05/2010 et depuis j'attends tjrs.

Ils me doivent 400 euros, et il est marqué : à qui portera intérêt légal.

J'aimerais comprendre ce terme.

Est-ce une indemnité de retard de paiement ?

Si oui, quand et comment s'applique t-elle ?

Cordialement

Danièla